

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

## ILNAS-EN ISO/IEC 17025:2017

### **Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais (ISO/IEC 17025:2017, Version corrigée 2018-03)**

General requirements for the  
competence of testing and calibration  
laboratories (ISO/IEC 17025:2017)

Allgemeine Anforderungen an die  
Kompetenz von Prüf- und  
Kalibrierlaboratorien (ISO/IEC  
17025:2017)

12/2017



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO/IEC 17025:2017 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO/IEC 17025:2017.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO/IEC 17025:2017  
NORME EUROPÉENNE **EN ISO/IEC 17025**  
EUROPÄISCHE NORM  
EUROPEAN STANDARD  
Décembre 2017

ICS 03.120.20

Remplace EN ISO/IEC 17025:2005

Version Française

**Exigences générales concernant la compétence des  
laboratoires d'étalonnages et d'essais (ISO/IEC  
17025:2017, Version corrigée 2018-03)**

Allgemeine Anforderungen an die Kompetenz von  
Prüf- und Kalibrierlaboratorien (ISO/IEC 17025:2017)

General requirements for the competence of testing  
and calibration laboratories (ISO/IEC 17025:2017)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 10 novembre 2017.

Les membres du CEN et CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN et CENELEC.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN et CENELEC dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN et du CENELEC sont les organismes nationaux de normalisation et les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



**CEN-CENELEC Management Centre:  
Rue de la Science 23, B-1040 Brussels**

**Sommaire**

Page

**Avant-propos européen ..... 3**

## Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO/IEC 17025:2017) a été élaboré par le Comité Technique ISO/CASCO "Comité pour l'évaluation de la conformité" en collaboration avec le comité technique CEN/CLC/JTC 1 "Critères applicables aux organismes d'évaluation de la conformité", dont le secrétariat est tenu par BSI.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en juin 2018, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en décembre 2020.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document remplace l'EN ISO/IEC 17025:2005.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

### Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO/IEC 17025:2017, Version corrigée 2018-03 a été approuvé par le CEN comme EN ISO/IEC 17025:2017 sans aucune modification.

Troisième édition  
2017-11

Version corrigée  
2018-03

---

---

## **Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais**

*General requirements for the competence of testing and calibration  
laboratories*



Numéro de référence  
ISO/IEC 17025:2017(F)

© ISO/IEC 2017

**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO/IEC 2017

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en oeuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8  
CH-1214 Vernier, Geneva  
Tél.: +41 22 749 01 11  
Fax: +41 22 749 09 47  
E-mail: [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web: [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

# Sommaire

Page

Avant-propos.....	v
Introduction.....	vii
<b>1</b> <b>Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2</b> <b>Références normatives</b> .....	<b>1</b>
<b>3</b> <b>Termes et définitions</b> .....	<b>1</b>
<b>4</b> <b>Exigences générales</b> .....	<b>3</b>
4.1    Impartialité.....	3
4.2    Confidentialité.....	3
<b>5</b> <b>Exigences structurelles</b> .....	<b>4</b>
<b>6</b> <b>Exigences relatives aux ressources</b> .....	<b>5</b>
6.1    Généralités.....	5
6.2    Personnel.....	5
6.3    Installations et conditions ambiantes.....	6
6.4    Équipements.....	6
6.5    Traçabilité métrologique.....	8
6.6    Produits et services fournis par des prestataires externes.....	8
<b>7</b> <b>Exigences relatives aux processus</b> .....	<b>9</b>
7.1    Revue des demandes, appels d'offres et contrats.....	9
7.2    Sélection, vérification et validation des méthodes.....	10
7.2.1    Sélection et vérification des méthodes.....	10
7.2.2    Validation des méthodes.....	11
7.3    Échantillonnage.....	12
7.4    Manutention des objets d'essai ou d'étalonnage.....	13
7.5    Enregistrements techniques.....	13
7.6    Évaluation de l'incertitude de mesure.....	14
7.7    Assurer la validité des résultats.....	14
7.8    Rapport sur les résultats.....	15
7.8.1    Généralités.....	15
7.8.2    Exigences communes relatives aux rapports (essai, étalonnage ou échantillonnage).....	15
7.8.3    Exigences spécifiques aux rapports d'essai.....	16
7.8.4    Exigences spécifiques aux certificats d'étalonnage.....	17
7.8.5    Rendre compte de l'échantillonnage – Exigences spécifiques.....	17
7.8.6    Rendre compte des déclarations de conformité.....	17
7.8.7    Rendre compte des avis et interprétations.....	18
7.8.8    Amendements aux rapports.....	18
7.9    Réclamations.....	18
7.10   Travaux non conformes.....	19
7.11   Maîtrise des données et gestion de l'information.....	19
<b>8</b> <b>Exigences relatives au système de management</b> .....	<b>20</b>
8.1    Options.....	20
8.1.1    Généralités.....	20
8.1.2    Option A.....	20
8.1.3    Option B.....	21
8.2    Documentation du système de management (Option A).....	21
8.3    Maîtrise de la documentation du système de management (Option A).....	21
8.4    Maîtrise des enregistrements (Option A).....	22
8.5    Actions à mettre en œuvre face aux risques et opportunités (Option A).....	22
8.6    Amélioration (Option A).....	23
8.7    Actions correctives (Option A).....	23
8.8    Audits internes (Option A).....	24